

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 6 AVRIL 2023**

Délibération n° :

DL09/2023

Objet : DESIGNATION
D'UN REPRESENTANT
DU SIOM DE LA VALLEE
DE CHEVREUSE A
L'ASSOCIATION
FRANCAISE DU GAZ
NATUREL POUR
VEHICULES

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS) représenté par M ESCANDE (suppléant CPS) :
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. LANGLOIS (titulaire - CPS)
- M. LARDIERE (titulaire - CPS)
- Mme LEBLANC (titulaire - CPS)
- Mme LUCAS (suppléante - CPS)
- M. MASURE (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- Mme VALOT (titulaire - CPS).
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donnés pouvoir :

Mme BERCHON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M CARRE (titulaire - CPS) ;
Mme HAMON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M VIGIER (titulaire - CPS).

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERT (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) : présent du point 17 au point 21 ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; M. DIDIN (titulaire - CPS) ; Mme Dumas (titulaire CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire - CPS) ; M. GILBON (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS), M. MAJEUX (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ;

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 29/03/2023

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 23
VOTANTS : 25

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur TRICKOVSKI est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL09/2023
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE A
L'ASSOCIATION FRANCAISE DU GAZ NATUREL POUR VEHICULES

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5711-1,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,

Vu la délibération n°2020-135 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris Saclay du 16 juillet 2020 actualisée par les délibérations n°2021-313 du 24 novembre 2021 et n°2022-251 du 28 septembre 2022 désignant les représentants titulaires et suppléants pour siéger au comité du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la délibération DL27/2020 du 23 juillet 2020 portant élection du Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse et installation des délégués,

Vu la délibération DL 61/2020 en date du 21 septembre 2020, relative à la désignation de Monsieur PANDZOU en tant que représentant le SIOM de la Vallée de Chevreuse au sein des instances de l'association AFGNV.

Vu la délibération n°2021-265 du 29 septembre 2021 de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay, portant élection des nouveaux représentants dans divers organismes, notamment le SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la délibération DL42/2021 du 16 décembre 2021 portant installation d'un nouveau délégué de la CPS, Monsieur ZIANE, pour la commune de Monthéry,

Vu la note de présentation,

Considérant la démission de Monsieur Brian PANDZOU, en septembre 2021, de ses fonctions de conseiller municipal de la commune de Monthéry,

Considérant l'intérêt que présente cette adhésion pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse propriétaire d'une station GNV,

Considérant la candidature de **Rachid ZIANE** en tant que représentant du SIOM, pour remplacer Monsieur PANDZOU,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Désigne M. RACHID ZIANE** pour représenter le SIOM de la Vallée de Chevreuse au sein des instances de l'association AFGNV,
- **Autorise** le Président, Monsieur Jean-François VIGIER, à signer les différents actes nécessaires à l'adhésion du Syndicat à l'association AFGNV,
- **Accepte** de régler, chaque année, la cotisation relative à cette adhésion, soit pour l'année 2023 : 940 €,
- **Dit** que les crédits correspondants figurent au budget primitif, secteur privé en section fonctionnement, article 6281 concours divers – cotisations.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **21 AVR. 2023**
Affichée le : **21 AVR. 2023**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL09_2023
Date de la décision:	2023-04-06 00:00:00+02
Objet:	Désignation d'un représentant du SIOM à l'association française du gaz naturel de ville (AFGNV) pour véhicules
Classification matières/sous-matières:	5.3
Identifiant unique:	091-200062321-20230406-DL09_2023-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20230406-DL09_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1057
nom original: DL 09 2023.pdf	application/pdf	508906
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20230406-DL09_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	508906
nom original: Note présentation DL 9 2023.pdf	application/pdf	65444
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20230406-DL09_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	65444

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	21 avril 2023 à 10h38min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 avril 2023 à 10h40min09s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	21 avril 2023 à 10h40min22s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	21 avril 2023 à 10h47min03s	Recu par le MIAT le 2023-04-21